

Soulac-sur-mer, le 20 septembre 2007

à Monsieur le Président de la Commission Particulière de Débat Public

**Objet** : Terminal Méthanier - Le Verdon

Monsieur le Président,

Comme suite à nos précédents courriers des 11 juillet, 14 et 27 août dernier, nous posons maintenant des questions concernant les diverses retombées financières, nous espérons qu'elles recevront des réponses précises lors de la réunion du 8 novembre.

Ces retombées intéressent :

1° le PAB :

- prestation de l'apportement existant ( par bateau méthanier ou forfaitairement ) ?
- coût de la réservation des terres pleins pendant la durée des débats actuels,
- puis location ( ? ) pendant les travaux et l'exploitation

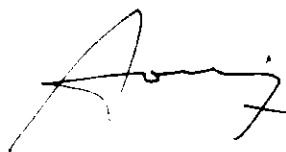
2° la Communauté des Communes de la Pointe du Médoc :

- dédommagement, ainsi qu'aux habitants du Verdon pour les préjudices subis si ce projet se réalise ;
- TPU, sur quelle base : quantité de GNL à l'arrivée, ou volume vendu ?  
et quelle sera sa répartition entre les communes ?  
nous poserons aussi cette dernière question, qui à notre connaissance, n'a jamais été publiquement évoquée, au Président de la CdC.

3° l'Etat et éventuellement les collectivités locales : taxes ( foncières ? ) et impôts sur bénéfices.

D'avance nous vous remercions de vos réponses et vous prions de croire, Monsieur le Président à notre parfaite considération.

Le Président



**Jean-Claude Bouillé**